La fosse
FRC3.18471.1.
Case
FRC
20334

MÉMOIRE

SUR

L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE

D'ALFORT.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE
SUR
L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Raiſons de l'inutilité de cet Etabliſſement, & moyens de le remplacer avec beaucoup d'économie pour l'Etat.

L'ÉTUDE des cauſes qui troublent la ſanté des hommes, n'eſt pas la ſeule qui intéreſſe la ſociété. Les animaux domeſtiques, en ſervant notre induſtrie & nos beſoins, ſont devenus une des premières ſources de nos richeſſes rurales : auſſi les maladies épizootiques frappent-elles d'une grande calamité les campagnes où elles s'établiſſent ; & l'art important d'élever, de conſerver & de guérir ces ſerviteurs précieux de l'homme, mérite-t-il la plus profonde attention des Savans, & l'encouragement le plus ſoutenu & le plus éclairé de l'Adminiſtration.

C'eſt pour remplir ce vœu, ſans doute, qu'une Ecole Vétérinaire a été inſtituée à Alfort, ſur le plan de M. Bourgelat, adopté par M. Bertin, dans

le département duquel s'eſt trouvé cet Etabliſſement.

Sans entrer dans l'examen détaillé de tous les vices de cet Etabliſſement, il ſuffit d'en indiquer deux eſſentiels, qui en arrêtent tous les progrès: la ſituation de l'Ecole, & la deſtinatien forcée des Eleves, choiſis & entretenus aux frais des Provinces.

Eſt-ce à deux lieues de la Capitale que cette Ecole peut s'aider de cette influence ſi précieuſe que les Sciences exercent les unes ſur les autres, & ſur-tout de celle qu'elle pourroit recevoir de la Médecine, de la Chirurgie, de la Botanique, de la Chymie, de la Phyſique & même de l'Hiſtoire Naturelle, qui toutes ont des rapports plus ou moins intimes avec l'Art vétérinaire? Paris offre des Cours gratuits dans toutes ces parties, tandis que le Gouvernement n'a trouvé d'autre moyen, pour procurer ces inſtructions aux Elèves d'Alfort, que de faire tranſporter à grands frais, deux ou trois fois par ſemaine, les Profeſſeurs de Paris à cette Ecole, ou d'élever au grade de Profeſſeurs les Ecoliers eux-mêmes; eux dont les lumieres & les talens naiſſans ne ſont ni encouragés par les regards & l'exemple des grands modèles, ni aidés par les reſſources nombreuſes de la Capitale, ni excités & ſurveillés par l'opinion publique. L'inſtruction qu'on y reçoit n'eſt donc ni la plus déſirable, ni la plus économique, & le grand but de l'établiſſement eſt

manqué, puiſque les ſecours ſont à deux lieues de l'endroit où ils ſont le plus néceſſaires. C'eſt à Paris qu'on peut voir les accidens, ſuivre les maladies & les traiter, en s'aidant dans la pratique de toutes les lumières de la théorie.

Le choix & la deſtination des Elèves eſt également vicieuſe. Dans un Art où il faut être Médecin & Chirurgien, croit-on que tous les ſujets ſoient également nés pour réuſſir ? Peut-être entre vingt jeunes gens qui ſe livrent à cette étude, un ſeul parviendra-t-il à quelque célébrité; encore ce vingtième, né avec des diſpoſitions, ſe trouve-t-il ſans courage pour ſuivre ſa carrière. Défrayé par ſa Province dans cette Ecole, ſon temps fini, il la quitte, & va prendre la place que le Gouvernement lui a deſtiné : qu'il ait fait des progrès ou non, ſon ſort eſt fixé d'avance; il n'a qu'un foible intérêt à ſon inſtruction, & s'en occupe ſans zèle & ſans ardeur.

Quelques perſonnes ont dit que l'Ecole d'Alfort devoit ſe borner à faire de bons Maréchaux; ſi elles entendent par un bon Maréchal, un homme qui ſait bien ferrer un cheval, je n'ai rien à leur dire, ſinon qu'au lieu d'une école, il falloit ſimplement envoyer les Elèves apprendre leur métier dans une boutique : mais ſi ces mêmes perſonnes veulent, dans un bon Maréchal, un homme capable de traiter, avec

intelligence & ſuccès, les maladies des animaux; l'Ecole d'Alfort ne pouvoit proſpérer dans ſa ſituation. Les Arts méchaniques s'apprennent par l'uſage, & preſque tous les hommes y ſont propres. Il n'en eſt pas de même des Sciences qui demandent de longues études, de l'intelligence & une application extraordinaire. L'Adminiſtration, voulant perfectionner l'Art vétérinaire, devoit lui donner tous les moyens d'inſtruction & d'émulation poſſibles : c'étoit donc au centre de Paris qu'il falloit placer l'Ecole; ſa nullité vient principalement de ce vice local; & un meilleur choix dans les perſonnes qui la dirigent, & qui ſont chargées de l'inſtruction, ne l'en feroit pas ſortir. L'on ne peut refuſer à M. Bourgelat, qui en eſt le fondateur, & qui l'a dirigé long-temps, des qualités propres à donner quelque célébrité à cet Etabliſſement. Malgré tous ſes efforts, & les ſecours immenſes que l'Adminiſtration lui prodiguoit, il n'a pu y parvenir. L'on peut juger de ce qu'il eſt aujourd'hui, & ce qu'il deviendroit encore, s'il étoit abandonné plus long-temps au même régime.

L'Ecole d'Alfort n'a fait & ne pouvoit donc faire aucun progrès. Examinons un moment ce qu'elle coûte à l'Etat.

D'après un plan de réforme, adopté par le Roi

au mois de Janvier 1788, la dépenſe annuelle a été fixée comme il ſuit :

Au Directeur, y compris ſes frais de bureau & ſon Secrétaire, ...	11000 l.
Au Directeur Adjoint, faiſant les fonctions de Profeſſeur d'Anatomie, ...	5000
A chacun des quatre autres Profeſſeurs Vétérinaires, 1200 livres.	4800
A chacun des deux Sous-Profeſſeurs, 600 livres.	1200
A l'Aumônier.	1200
Au Régiſſeur-Caiſſier & Concierge. .	1000
Au Maître Palefrenier.	300
Au Maître Jardinier.	600
Au Suiſſe.	600
Hôpitaux & Pharmacie.	4500
Forges.	2400
Cabinet.	3900
Jardin.	600
Réparations.	6000
Et pour quatre Eleves au compte du Roi	2033
TOTAL.	44233 l.

Ces dépenſes excédoient 60000 livres avant la réforme. Sous le Miniſtère de M. de Calonne, l'augmentation faite aux bâtimens a coûté plus de 500000 livres, & l'on a joint à cette Ecole une

ferme conſidérable. L'achat originaire de l'emplacement, celui de la ferme, les arrangemens & gratifications, tous ces objets ont coûté à l'Etat plus de deux millions, ſans y comprendre la dépenſe fixe & annuelle, qui n'a jamais été moindre de 50000 livres. Ainſi, depuis vingt-cinq ans que l'Ecole eſt établie, voilà plus de quatre millions employés, indépendamment de ce qu'il en a coûté aux Régimens & aux Provinces pour l'entretien des Elèves. Que l'on compare le rèſultat d'une auſſi forte dépenſe avec le profit que la Nation en a retiré, & l'on concluera ſans peine que le Gouvernement ne pouvoit pas choiſir un plus mauvais plan que celui qu'il a adopté.

Le moment eſt arrivé où l'Adminiſtration renoncera volontiers à de ſemblables établiſſemens, qui ne ſont utiles qu'à ceux qui les dirigent ; mais en réformant l'Ecole Vétérinaire, je ne penſe pas qu'elle doive abandonner l'Art pour lequel elle a été établie, Art qui eſt encore dans l'enfance, & qui périroit avant ſa virilité, s'il n'eſt ſoutenu & encouragé par un tûteur intelligent.

Avant d'entrer dans les détails du plan que je propoſe, j'expoſerai quelques principes ſur leſquels je penſe que doit repoſer une bonne inſtruction. Les Sciences, comme les Arts méchaniques, doivent ſe perfectionner par la diviſion du travail; pluſieurs

Ouvriers concourent à faire une bonne montre ; chacun devient habile dans la pièce qu'il fabrique : de même dans une Science qui demande de longues études, il faut diviſer l'inſtruction entre pluſieurs Profeſſeurs, qui enſeignent chacun une partie des connoiſſances qu'il faut que l'Adepte réuniſſe. Le Maître n'ayant ainſi qu'un nombre déterminé d'objets à ſuivre, y porte toutes ſes lumières & toute ſon attention ; tout ce qui peut l'éclairer ſur la partie qui eſt ſans ceſſe préſente à ſes yeux, ou, pour mieux dire, à ſon entendement, le frappe ; il s'en ſaiſit, & en fait une prompte application : ſavant dans toutes les connoiſſances rélatives à ſon Art, il deviendra certainement ſupérieur dans la partie qu'il profeſſera ; & je crois que l'utilité des Profeſſeurs ne doit pas ſe borner à enſeigner les connoiſſances acquiſes dans un Art quelconque, mais auſſi qu'elle doit s'étendre à les mûrir & à les accroître, pour pouvoir l'élever au plus haut point de perfection dont il ſoit ſuſceptible. Ce but ne ſe remplira bien qu'en reſtreignant les objets ſoumis à ſes recherches & à ſa diſcuſſion.

Il n'eſt pas ſuffiſant que l'inſtruction ſoit diviſée en autant de parties que la capacité humaine l'exige ; il faut encore que chaque Profeſſeur ſoit intéreſſé à perfectionner la fraction dont il eſt chargé, autrement l'on n'auroit aucune certitude qu'il voudra

s'en donner la peine. Dans les Arts méchaniques, le profit que l'ouvrier retire de la perfection de ſon travail, eſt un motif aſſez puiſſant pour ſoutenir ſon zèle. Dans les Sciences, au contraire, où l'inſtruction eſt payée par le Gouvernement, l'on ne voit pas le motif qui peut donner au Profeſſeur le zèle & l'activité qu'on lui déſire.

Entre tous les moyens qui ſe ſont préſentés à mon eſprit, je n'en ai pas trouvé de plus convenable que de nommer le Profeſſeur pour un temps limité; & le terme arrivé, de le remplacer, s'il n'a pas rempli ſes devoirs avec le zèle que l'on devoit naturellement en attendre. Ce moyen devient d'une exécution facile, aujourd'hui que la Nation va poſſéder, dans les Repréſentans des Communes, des Corps éclairés, juſtes, & qu'aucun intérêt, autre que le bien public, ne pourra déterminer.

Je propoſerai donc qu'il ſoit fait, pour chaque Science ou Art, un tableau de tous les Citoyens qui ſont en état de concourir à l'enſeignement public. Tout Citoyen qui répondra pertinemment, dans un examen public, & au jugement des Sociétés ſavantes, ſur la Science ou l'Art pour lequel il déſire concourir, aura l'honneur de l'inſcription ſur le tableau. Ce moyen ſera connoître les forces littéraires de la Nation, & les accroîtra, ſans doute, par la ſolemnité qui accompagnera ces opérations.

Les Repréſentans de la Commune ou du Département auront la nomination ou au moins la préſentation à toutes les places de Profeſſeurs, qui ſeront nommés pour ſix ans ſeulement, & aucun Profeſſeur ne pourra être choiſi que dans le nombre des Citoyens inſcrits ſur le tableau.

Tous les deux ans, chaque Profeſſeur ſera tenu d'annoncer un examen public, auquel aſſiſteront les Corps repréſentans; chaque Elève y ſera queſtionné par les gens de l'art, & le Profeſſeur lui-même pourra y être interrogé; il devra auſſi y rendre compte de ſes travaux & de ſes découvertes dans la partie dont l'enſeignement lui eſt confié.

Le lendemain de l'examen, les Repréſentans délibéreront ſi le Profeſſeur mérite ou non des témoignages de ſatisfaction; dans le premier cas, il lui ſera envoyé une cédule, qui contiendra les ſentimens du Public à ſon égard, expliqués par ſes Repréſentans; dans le ſecond cas, il ne lui ſera pas envoyé de cédule.

Après le troiſième cours, tout Profeſſeur qui n'aura pas reçu de cédules de remerciemens, ou qui n'en aura reçu qu'une, ſera révoqué de droit; celui qui en aura reçu deux ou trois ſera conſervé pour ſix autres années.

Les Corps repréſentans étant renouvellés tous les deux ans, il n'eſt pas vraiſemblable que les Profeſ-

ſeurs ſoient jugés avec partialité. D'un autre côté, le compte qu'ils devront rendre de leurs travaux, & les examens publics auxquels eux & leurs Elèves ſeront ſoumis, mettront le Public à même de juger leurs talens, & leur donneront cette activité ſi précieuſe & ſi néceſſaire aux progrès des Sciences.

Ces principes poſés, voici le plan que je préſente pour l'établiſſement de l'Ecole Vétérinaire de Paris, en remplacement de celle d'Alfort :

Un emplacement convenable dans le centre de Paris, ſur le bord de la rivière.

L'étude ſera diviſée en trois chefs.

Première partie. L'étude des différentes maladies du cheval, des cauſes qui les occaſionnent, & des remèdes propres à les guérir.

Un Profeſſeur Hippiatre Directeur.

Seconde partie. L'Anatomie & les opérations extérieures chirurgicales.

Un Démonſtrateur d'Anatomie.

Troiſième partie. Le ferrement des chevaux, & les accidens qui peuvent en réſulter.

Un Maître de Forges.

Appointemens & frais.

Au Profeſſeur Hippiatre. . . . . . . 5000 l.

Ci-contre.	5000 l.
Au Démonſtrateur d'Anatomie. . . .	2500
Au Maître de Forges	1500
Frais de l'amphithéâtre, gages du Portier, du Garçon de ſalle, achat de chevaux pour les démonſtrations, injections, lumière, bois, & généralement tous les menus frais de l'Ecole, abonnés avec le Directeur pour.	3000
Totalité des frais de l'Etabliſſement. .	12000 l.

Les Profeſſeurs ſeront élus par les Repréſentans de la Commune, à la pluralité des ſuffrages, ſoit par appel nominal, chacun diſant à haute voix celui qu'il nomme, ſoit par liſte double. Le Profeſſeur élu ſera préſenté à Sa Majeſté, qui lui accordera des lettres pour ſix années ſeulement, auquel terme le Profeſſeur ſera changé ou continué, d'après le réſultat des examens publics qui viennent d'être expliqués.

L'Ecole ſera ſoumiſe aux délibérations de la Commune, pour la partie adminiſtrative & économique ſeulement, & les Profeſſeurs obligés de s'y ſoumettre, ſous peine de révocation.

L'Ecole ſera auſſi Hôpital, pour y traiter les chevaux malades.

Conditions de l'Hôpital.

Tous les chevaux malades ſeront reçus à l'Hôpital, & ſeront ſoignés par le Profeſſeur Hippiatre, aidé du Démonſtrateur d'Anatomie, du Maître de Forges, & en préſence des Elèves.

Chaque particulier qui y enverra ſon cheval, payera à l'Ecole 2 livres 2 ſols par jour pour nourriture & médicamens ; il lui ſera donné un billet de réception, qui contiendra la nature de la maladie & le temps qu'elle peut durer, autant que l'art pourra parvenir à cette connoiſſance, avec quelque probabilité. Le billet de ſortie contiendra la quittance.

Tout Particulier ou Maréchal qui enverra un cheval malade à l'Hôpital, aura *gratis* une conſultation ſur la maladie, avec l'indication des remèdes qu'il convient d'adminiſtrer.

Pour commencer à donner de l'activité à cet établiſſement, la Commune ordonnera que tous les chevaux de la Garde Pariſienne ſeront traités dans leurs maladies à l'Ecole, aux prix qui ſeront convenus.

Comme l'Hôpital rapportera un profit d'autant plus conſidérable, que cet Etabliſſement gagnera la faveur du Public, & ſera bien adminiſtré, les

bénéfices ſeront partagés entre les trois Profeſſeurs & Maîtres, chacun dans la proportion de ſes appointemens; mais les profits ne s'entendront qu'après la déduction de tous les frais, & même de l'entretien uſufruitier des bâtimens; en conſéquence le Profeſſeur Hippiatre ſera tenu de tenir un regiſtre de recette & de dépenſe, & de compter tous les mois avec les deux autres Profeſſeurs.

Obſervations ſur l'emplacement.

Cette Ecole demande un terrein conſidérable; il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût y pratiquer des écuries pour cent cinquante ou deux cens chevaux; il eſt également eſſentiel qu'il ſoit près de la rivière, pour la facilité d'y abreuver les chevaux, & ſur-tout de les y baigner. Le Gouvernement ſera indemniſé de ce ſacrifice par la vente de la maiſon d'Alfort & de la ferme qui y eſt jointe.

Avantages du nouveau plan.

L'Etat trouve dans ce plan une économie de 32233 livres; l'inſtruction y ſera meilleure, le zèle & le travail des Profeſſeurs aſſuré, la concurrence & l'émulation des Elèves auſſi grande qu'elle puiſſe être; il aura donc la ſatisfaction de voir proſpérer un Art utile, auquel il prend intéret. Les Elèves

297

profiteront de toutes les reſſources qu'offre la Capitale, & auront la facilité de s'inſtruire ſans frais dans les ſciences qui leur ſont utiles.

Si les Régimens de Cavalerie veulent envoyer de leurs Cavaliers pour être inſtruits à l'Ecole, ils pourront le faire comme par le paſſé. Quant aux Provinces, elles auront plus d'avantages à établir des places avec appointemens, & à les donner au concours. Une place de 1200 livres dans chaque département procureroit à l'Ecole un nombre conſidérable d'Elèves; & ſi l'on a ſoin de n'accorder ces places qu'après un concours public, où les ſujets ſeroient jugés ſans faveur, l'émulation porteroit rapidement l'Art au point de perfection où eſt parvenu celui de la Chirurgie. L'Ecole de Lyon deviendroit inutile. Si la Médecine vétérinaire fait les progrès que l'on doit eſpérer, l'Adminiſtration pourra lui donner de nouveaux encouragemens, ſoit en augmentant le nombre des Profeſſeurs, ſoit par tout autre moyen qu'elle jugera convenable. Mais au moment actuel la Science n'eſt pas aſſez avancée pour déſirer une plus grande diviſion.

Signé LAFOSSE.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE,
Rue Favart, N°. 5.